

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Kaufmann für Groß- und Außenhandelsmanagement und zur Kauffrau für Groß- und
Außenhandelsmanagement - Fachrichtung Großhandel**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Agent pour la
gestion du commerce extérieur et de gros et Agente pour la gestion du commerce
extérieur et de gros – spécialisation commerce de gros**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Groupage de gammes de produits et offre de prestations de services
- Planification et pilotage de la logistique d'approvisionnement commerciale
- Planification, organisation et exécution de l'achat de produits et services axées sur le marché
- Planification, mise en œuvre, contrôle et pilotage de mesures de marketing
- Planification et mise en œuvre de la vente en tenant compte des besoins des clients
- Planification et pilotage de la distribution
- Exécution d'opérations de commerce électronique en tenant compte de la protection et de la sécurité des données
- Mise en œuvre du pilotage et du contrôle commerciaux
- Planification et pilotage de l'organisation du travail axés sur les projets et sur le travail en équipe
- Planification, pilotage et mise en œuvre de la logistique de stockage (entrée, stockage et sortie des marchandises)
- Enregistrement et traitement des retours
- Utilisation de termes techniques en langue étrangère.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agents/agentes pour la gestion du commerce extérieur et de gros avec spécialisation commerce de gros sont employé(e)s dans tous les secteurs économiques, dans des entreprises commerciales ou industrielles. Les domaines d'activité sont : acquisition de produits à l'échelle nationale et internationale, stockage, marketing et revente de ces produits au commerce, à l'artisanat, à l'industrie et au secteur des prestations de service, ainsi qu'offre de prestations de service liées aux produits et orientées clients.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Gestionnaire commercial(e) certifié(e), Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en commerce électronique, Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en commerce extérieur, Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en marketing, Expert-comptable certifié/Experte-comptable certifiée, Contrôleur de gestion certifié/Contrôleuse de gestion certifiée, Conseiller certifié spécialisé en distribution/Conseillère certifiée spécialisée en distribution, Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en systèmes logistiques, Gestionnaire certifié(e) spécialisé(e) en économie, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent pour la gestion du commerce extérieur et de gros et Agente pour la gestion du commerce extérieur et de gros – spécialisation commerce de gros en date du 19.03.2020 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 715)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habiletés enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>